

Publication de l'index 2023 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au centre hospitalier de Bergerac

L'index décline les résultats de l'établissement portant sur 4 indicateurs*, et donnant un total sur 100 points. Un index dont le total est inférieur à 75 points implique la publication d'une note d'objectifs de progression de chacun de ces indicateurs.

Ces données sont également transmises à l'ARS Nouvelle-Aquitaine. En effet, cette démarche a été rendue obligatoire depuis la parution de deux décrets en octobre 2024. Ces textes étendent à la Fonction publique hospitalière un dispositif d'ores et déjà mis en œuvre au sein de la Fonction publique d'Etat.

Le score du centre hospitalier Samuel Pozzi est de **92/100**. Notre hôpital entend poursuivre sa démarche de prévention des discriminations, notamment en ce qui concerne les différences de traitements entre les femmes et les hommes.

Index Egalité Professionnelle Femmes-Hommes du centre hospitalier de Bergerac

Indicateurs	Note
Égalité de rémunération pour les fonctionnaires et les praticiens hospitaliers	39
Égalité de rémunération pour les agents contractuels et les praticiens contractuels	24
Écart de taux de promotion de corps	15
Écart de taux de promotion de grade	0
10 plus hautes rémunérations	<i>Non concerné</i>
Note	78/85
Résultats de l'index après proratisation	92/100

* 5 indicateurs sont pris en compte pour les établissements dont le budget est supérieur à 200 millions d'euros. L'indicateur supplémentaire concerne les "10 plus hautes rémunérations"

Références :

[Décret n° 2024-948 du 21 octobre 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière](#)

[Décret n° 2024-949 du 21 octobre 2024 fixant les modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret n° 2024-948 du 21 octobre 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière](#)